

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20171213-D2017-69-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2017-69 en date du 13/12/2017 portant sur les tarifs de location de la salle polyvalente pour l'année 2019 :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 13 Décembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 06 Décembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, BABAUDOU Pascal, JACQUET Michel, ARMAND Thierry, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, BERGER Thierry, ALAMARGOT Sylvie, GILLES Dominique.

Représentée : Christine CASTANET procuration à Sylvie ALAMARGOT, Andrée HARGE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE que les tarifs de location de la salle polyvalente, les week-end et jours fériés, pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

	Extérieurs	Habitants de la commune	Associations communales
Foyer Bar	100,00	55,00	45,00
Grande salle	155,00	120,00	70,00
Cuisine	105,00	55,00	45,00
TOTAL	360,00	230,00	160,00

DECIDE qu'une caution représentant la moitié de la somme due pour le règlement de la location devra être versée à la remise des clés.

DECIDE que le week-end :

- les Associations Communales et les écoles peuvent bénéficier gratuitement des installations deux fois par an.
- le Comité des Fêtes et ses sections bénéficient de 12 utilisations gratuites par an.

DECIDE que La Geneytouse Form' dispose d'un jour gratuit par semaine (du lundi au jeudi).

DECIDE que les écoles peuvent bénéficier gratuitement de la salle pendant le temps scolaire.

APPROUVE les tarifs de remplacement du matériel mis à disposition tels qu'ils figurent au tableau ci-annexé.

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 décembre 2017.

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20171213-D2017-69-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

APPROUVE les termes du contrat de location annexé à la présente délibération.

A La Geneytouse, le 14 décembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 15 décembre 2017.